

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATANIE**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 août 2021 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Madame Marie-Claude Saucier, mairesse  
Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2  
Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3  
Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4

Sont absents : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1  
Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Marie-Claude Saucier. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

1. *Ouverture de l'assemblée*

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Elle remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, un enregistrement audio sera réalisé et disponible en différé sur le site Internet de la municipalité pour les personnes ne pouvant assister à la séance en raison du nombre de places limité.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
  - 6.2. Constat de la vacance au poste de conseiller au siège #6 (L.E.R.M. 333)
  - 6.3. Assurance collective pour le directeur général
  - 6.4. Participation au colloque de zone de l'ADMQ
  - 6.5. Installation d'un terminal de paiement pour les débits (TPV)
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
  - 8.1. Autorisation de paiement du décompte progressif #4 à « Les Pavages des Monts » pour les travaux de pavage d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, le 4<sup>e</sup> Rang Est et la route Lepage
  - 8.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
  - 8.3. Mandat à un architecte pour la construction d'une remise annexée au centre communautaire (PRABAM)
  - 8.4. Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal (mode d'acquisition)
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Club des 50 ans et plus – Réservation du centre communautaire pour les activités futures
  - 11.2. Madame Isabelle Dugas et Monsieur Stéphane Turcotte – Demande de remboursement au camp de jour
  - 11.3. Activité soulignant l'engagement de Monsieur Denis Santerre (5 à 7 jeudi 2 septembre 2021)
  - 11.4. Dépôt de la candidature de Monsieur Denis Santerre au *Prix Jean-Marie-Moreau* de la FQM
  - 11.5. Nomination du terrain de tennis en hommage à Monsieur Denis Santerre
  - 11.6. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Cirage du plancher au centre communautaire Gabriel-Raymond

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

**2021-149      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 août 2021 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3.      *Approbaton du procès-verbal*

**2021-150      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 5 juillet 2021 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4.      *Présentation et adoption des comptes*

**2021-151      APPROBATION DES COMPTES AU 31 JUILLET 2021**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2021;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 juillet 2021 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	126 702.93	\$
Liste des comptes payés (chèque #8471)	263 292.75	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501325 au #501353)	22 708.64	\$
<b>Total des comptes au 31 juillet 2021</b>	<b>412 704.32</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe*

5.      *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été reçue du public pour cette séance.

6.1.    *Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil (L.E.R.M. 357)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que la conseillère au siège #3, Madame Gabrielle Trigaux, a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2. *Constat de la vacance au poste de conseiller au siège #6 (L.E.R.M. 333)*

Le conseil municipal est avisé de la vacance au poste de conseiller au siège #6 à la suite l'élection par cooptation et de l'assermentation de Madame Marie-Claude Saucier au poste de mairesse. Puisqu'il reste moins d'un an avant l'élection générale du 7 novembre prochain, le poste de conseiller au siège #6 demeurera vacant d'ici ce temps en vertu de l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.3. *Assurance collective pour le directeur général*

**2021-152     ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires, employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

Considérant que la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

Considérant que, pour donner suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de participer pour le bénéfice exclusif de son directeur général au Contrat;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables souscrive au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de donner le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en

assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et en substituer un autre;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.4. *Participation au colloque de zone de l'ADMQ*

### **2021-153     PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

Il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, au colloque de zone de l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)* qui aura lieu au Vieux Théâtre de St-Fabien le mercredi 15 septembre prochain au coût de 75 \$.

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au *Règlement numéro 2020-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 6.5. *Installation d'un terminal de paiement pour les débits (TPV)*

Considérant les frais pour l'installation d'un terminal de paiement pour les débits (+/- 600 \$ annuel pour un TPV) et le nombre de transactions potentiel (+/- 50 annuellement), le conseil municipal ne considère pas justifié l'installation de cet équipement au bureau municipal. Les modes de paiement actuels sont considérés suffisants (en ligne via l'institution financière, par chèque, en argent comptant et par virement Interac).

#### 8.1. *Autorisation de paiement du décompte progressif #4 à « Les Pavages des Monts » pour les travaux de pavage d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, le 4<sup>e</sup> Rang Est et la route Lepage*

Considérant les vacances annuelles, l'ingénieur responsable du dossier n'a pas été en mesure de produire et faire signer par les parties le décompte final représentant la retenue de 5% au montant de 50 994.94\$ plus les taxes. Cette autorisation est remise à la prochaine séance du conseil municipal.

#### 8.2. *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé un montant additionnel de 173 741 \$ dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023. Avec le solde non utilisé de 420 500\$, le nouveau solde disponible est maintenant de 594 241 \$. Le conseil municipal décide de prendre comme orientation des travaux de gravelage et de rechargement dans le 5<sup>e</sup> Rang Est et le 5<sup>e</sup> Rang Ouest sur une distance totale d'environ 7 kilomètres. Une nouvelle programmation de travaux devra être adoptée à cet effet. De plus, un ingénieur devra être mandaté en vue de réaliser les plans et devis et d'établir une estimation préliminaire des travaux. L'appel d'offre public pourrait être lancé à l'hiver 2022 pour que les travaux soient réalisés à l'été 2022.

#### 8.3. *Mandat à un architecte pour la construction d'une remise annexée au centre communautaire (PRABAM)*

En vertu de la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics* et la *Loi sur les architectes*, les plans et devis des travaux doivent être préparés par un architecte. Six (6) demandes de proposition ont été faites à

des firmes et architectes de la région. Jusqu'à maintenant, nous avons reçus trois (3) indisponibilités, deux (2) sans réponse et une intéressée à son retour de vacances le 9 août prochain.

L'échéancier de réalisation à prévoir est le suivant :

1. Mandater un architecte pour la réalisation des plans et devis à l'automne 2021;
2. Lancer un appel d'offres public à l'hiver 2022;
3. Adopter un règlement autorisant la réalisation des travaux (requis, si emprunt);
4. Réaliser les travaux à l'été 2022.

#### 8.4. *Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal (mode d'acquisition)*

Le conseil municipal désire conclure un contrat de gré à gré avec le fournisseur actuel Solugaz inc. pour l'approvisionnement en propane pour la prochaine saison 2021-2022. Si l'augmentation est de plus de 5 cents du litre, l'avenue d'un appel d'offre sur invitation sera retenue. Le directeur général entreprendra les démarches dans ce sens.

#### 11.1. *Club des 50 ans et plus – Réservation du centre communautaire pour les activités futures*

##### **2021-154     CLUB DES 50 ANS ET PLUS – RÉSERVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND POUR LES ACTIVITÉS**

Considérant que le *Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables* désire réserver le *Centre communautaire Gabriel-Raymond* pour leurs activités récurrentes futures;

Considérant la politique de location de la salle du *Centre communautaire Gabriel-Raymond* en vertu de la résolution #2015-077;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de confirmer au Club des 50 ans et plus que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de réserver le Centre communautaire Gabriel-Raymond les 2<sup>e</sup> samedis et dimanches de septembre à mai inclusivement pour les brunchs et les derniers samedis et dimanches de septembre à mai inclusivement à l'exception de décembre pour les spectacles. Cette location demeurera gratuite tant et aussi longtemps que la politique actuelle sera en vigueur. Le Club des 50 ans et plus devra entreprendre les démarches nécessaires 30 jours avant la tenue des soirées en vue d'obtenir les permis de réunion nécessaires à la vente d'alcool auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Que copie de cette résolution soit transmise au Club des 50 et plus de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 11.2. *Madame Isabelle Dugas et Monsieur Stéphane Turcotte – Demande de remboursement au camp de jour*

##### **2021-155     REFUS DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU CAMP DE JOUR**

Considérant que Madame Isabelle Dugas et Monsieur Stéphane Turcotte demandent le remboursement des frais d'inscription pour leurs enfants (2) au camp de jour de Baie-des-Sables;

Considérant que ses enfants n'ont jamais fréquenté le camp de jour durant la période estivale 2021;

Considérant que pour des raisons de planification d'opération et budgétaire, aucun remboursement n'est prévu dans le guide du parent;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de refuser tout remboursement des frais d'inscription dans le cadre du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. *Activité soulignant l'engagement de Monsieur Denis Santerre (5 à 7 jeudi 2 septembre 2021)*

**2021-156      ACTIVITÉ SOULIGNANT L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR DENIS SANTERRE**

Considérant que Monsieur Denis Santerre a donné sa démission au poste de maire de Baie-des-Sables le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

Considérant que ce dernier a été maire de la municipalité de 2009 à 2021, représentant la 2<sup>e</sup> plus longue séquence de toute l'histoire de Baie-des-Sables;

Considérant que le conseil municipal désire souligner son engagement dans le cadre d'un 5 à 7 qui aura lieu le 2 septembre prochain au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de mandater la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, en vue d'organiser cet évènement dans le respect des crédits budgétaires disponibles et des règles sanitaires en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4. *Dépôt de la candidature de Monsieur Denis Santerre au Prix Jean-Marie-Moreau de la FQM*

**2021-157      DÉPÔT DE LA CANDIDATURE DE MONSIEUR DENIS SANTERRE AU PRIX JEAN-MARIE-MOREAU DE LA FQM**

Considérant que le *Prix Jean-Marie-Moreau* est remis à un ou une élu(e) municipal(e) dont la municipalité est membre de la *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)*, en reconnaissance de son engagement envers la communauté qu'il ou qu'elle représente, de même que son leadership et son dynamisme;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, en vue de préparer et déposer la candidature de Monsieur Denis Santerre au *Prix Jean-Marie-Moreau 2021* de la FQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5. *Nomination du terrain de tennis en hommage à Monsieur Denis Santerre*

**2021-158      NOMINATION DU « TERRAIN DE TENNIS DENIS-SANTERRE »**

Considérant le désir du conseil municipal à rendre hommage à Monsieur Denis Santerre;

Considérant que ce dernier a été maire de Baie-des-Sables de 2009 à 2021, représentant la 2<sup>e</sup> plus longue séquence de toute l'histoire de Baie-des-Sables;

Considérant que plusieurs infrastructures municipales du loisir et du sport ont subi une cure de rajeunissement durant ses mandats (patinoire, tennis, balle molle, mini-golf, volley-ball, centre communautaire, etc.)

Considérant que ce dernier a été dévoué en offrant généreusement son temps au développement du loisir et du sport dans la communauté avec, entre autres, une ligue de hockey sur glace, de la balle molle amicale et un tournoi de tennis annuel;

Considérant que le tournoi de tennis sera à sa 12<sup>e</sup> édition en 2021;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

- De nommer le terrain de tennis de l'école Assomption « **Terrain de tennis Denis-Santerre** »
- De demander l'acceptation de cette nouvelle nomination auprès de l'école Assomption de Baie-des-Sables et/ou le Centre de service scolaire des Monts-et-Marées;
- Que cette appellation soit en vigueur dès l'approbation reçue par l'école Assomption ou le CSSMM;
- D'autoriser l'installation d'une petite enseigne sur les lieux identifiant le nouveau nom;
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 11.6. *Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH*

Le poste demeurera vacant jusqu'à la nomination d'un nouveau représentant municipal par le prochain conseil municipal à la suite de l'élection municipale de cet automne.

#### 12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Toutes les questions avaient été répondues.

#### 13. *Divers*

##### 13.1. *Cirage du plancher au centre communautaire Gabriel-Raymond*

Le directeur général mandatera une entreprise en vue de réaliser un bon entretien (cirage) au plancher de la salle du Centre communautaire Gabriel-Raymond.

Les élus ont soulevé le point suivant :

- Aide financière de 42 000 \$ octroyé par la MRC de La Matanie au Club de ski de fond de Baie-des-Sables en vue de faire l'acquisition d'un équipement de traçage dans le cadre du Fonds de soutien à la vitalisation des communautés.

#### 14. *Période de questions du public*

Le point suivant a été soulevé :

- Élections générales municipales du 7 novembre 2021

#### 15. *Levée de l'assemblée*

### **2021-159      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Marie Claude Saucier  
Mairesse

---

Adam Coulombe  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Marie-Claude Saucier, mairesse de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Marie-Claude Saucier, mairesse*